

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2054

23 août 2013

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	98588	European Fund Services S.A.	98547
ABS Lux Catering Sarl	98573	Européenne de Techniques et de Gestion S.A.	98569
A-Campus Braunschweig S.à.r.l.	98585	Euro-Zone Office Investments S.A.	98567
Access Self-Storage Holdings S.A.	98586	EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l.	98562
AC Consult S.à r.l.	98589	EVRAZ Greenfield Development S.A.	98563
ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme	98588	EVRAZ Greenfield Development S.A.	98565
Adventive IPBank	98575	Experian Finance 2012 Limited - Luxembourg Branch	98547
A.E.J.G. Immobilière S.A.	98572	Fabula Finance S.A.	98568
Airport Development Corporation S.à r.l.	98585	Fantini Finance S.A.	98568
Almacantar (Marble Arch (No2)) S.à r.l.	98587	Figaro S.A.	98569
Amber Finance S.A.	98586	Fila Luxembourg	98567
Apache Luxembourg Holdings II	98590	Financière du Niagara S.A.	98571
APEX Tool Holding Luxembourg	98589	Flore & Sens S.à r.l.	98570
Atech Investments S.A.	98589	Forticrus	98546
BCG Luxembourg Holding S.à r.l.	98547	Future I S.A.	98561
behave!	98571	Good Energies Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l.	98592
Clermontia S.à r.l.	98548	ista Holdco 1 S.A.	98584
Compagnie Sud-Express S.A.	98562	Ligne XII S.à r.l.	98572
Comptoir de Valeurs de Banque	98562	luXcom Trading Company S.A.	98587
Corporate II	98592	Manfred Ship Repairs	98573
Cosafin S.A.	98561	Medical Soparfi S.A.	98590
EEM S.A. (éco-énergie-management S.A.)	98587	Meersel Holding S.A.	98590
EOF Soparfi D S.à r.l.	98546	R. & T. Research and Technology S.A. ...	98572
Erdec Finance S.A.	98546	Société Française de Réassurances	98552
Erdec Holding S.à r.l.	98547	Star Marine Holdings S.à r.l.	98575
Ernst August Carree II S.à r.l.	98546	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	98561
Espalita S.A.	98568	Super Ebco S.à r.l.	98553
Eurimmo S.à r.l.	98569	Tarp International Holding S.A.	98591
Eurocom Networks S.A.	98565	Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.	98587
Eurofli	98566		

Ernst August Carree II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 154.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.064.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013090530/15.

(130111202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.222.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.940.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013090552/15.

(130111210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Erdec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

—
Il convient de noter que:

Madame Marta Ventura a présenté sa démission en tant qu'administrateur de la société avec effet au 28 juin 2013

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090559/10.

(130111260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Forticrus, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 170.958.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Juli 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013090599/14.

(130110906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Erdec Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.239.

Il convient de noter que:

Madame Marta Ventura a présenté sa démission en tant que gérante de la société avec effet au 3 juin 2013

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090529/11.

(130111267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

European Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.327.

Procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration de la société 1 à 5, rue du Débarcadère 92700 Colombes, France 07 juin 2013 à 13h00.

Résolutions

- Transfert du siège social de la société du 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers le 28-32 Place de la gare, L-1616 Luxembourg à compter du 29 juin 2013.

Référence de publication: 2013090534/12.

(130110278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Experian Finance 2012 Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.507.

Le bilan au 31 décembre 2012 de la société de droit étranger Experian Finance 2012 Limited, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013090538/12.

(130111034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.982.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

1. La nouvelle adresse du gérant Deborah Simpson se situe désormais au 1, Beacon Street, MA 02108 Boston, Etats-Unis.

2. Par résolutions signées en date du 6 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat de gérant de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat de gérant de Bjorn Matre, avec adresse au 34, Kensington Court, Kensington, 13, Kent House, W8 5BE Londres, Royaume-Uni,

- nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au mandat de gérant de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092215/19.

(130113463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Clermontia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.456.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN

ON THE FIRST DAY OF JULY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933;

here represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, acting as sole director of the company with power to bind the company with his single signature.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Clermontia S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the Municipality of Mamer.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.100.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

2) The address of the corporation is fixed at L-8308 Capellen, Municipality of Mamer, rue Pafebruch, 89B.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE PREMIER JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933;

ici représentée par Monsieur Thierry STAS, expert comptable, demeurant professionnellement à Capellen (Luxembourg),

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Clermontia S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.100.-.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8308 Capellen, Commune de Mamer, rue Pafebruch, 89B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 juillet 2013. Relation: RED/2013/1100. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092252/248.

(130113014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SOFREA S.A., Société Française de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 26.659.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2013, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2013, LAC/2013/26035.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «SOCIETE FRANCAISE DE REASSURANCES», ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, Route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26659, constituée suivant acte notarié, en date du 18 septembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 384 du 30 décembre 1987.

La société a été mise en liquidation suivant acte notarié, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 883 du 13 avril 2013.

L'assemblée générale décide de conserver les documents et livres comptables de la Société dissoute pendant une durée de cinq ans à compter de la clôture de la liquidation de la Société, à l'ancienne adresse de la société, à savoir L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092839/22.

(130113443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Super Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.453.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"A Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"B Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"C Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"D Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"E Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"F Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"G Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

"H Ebco S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The founders are here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Super Ebco S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 160,000.- (one hundred sixty thousand US dollars), represented by 16,000,000 (sixteen million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this

technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by A Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by B Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by C Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by D Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by E Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by F Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by G Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

- 2,000,000 (two million) shares representing a part of the capital have been subscribed by H Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2JT, United Kingdom;

Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Mr. Gaël Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

"A Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"B Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"C Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"D Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"E Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"F Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"G Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

"H Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Fondateurs ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Super Ebco S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou

d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 160,000.- (cent soixante mille dollars américain), représenté par 16,000,000 (seize millions) parts sociales de USD 0.01 (un cent) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par A Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par B Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par C Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par D Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par E Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par F Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par G Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

- 2,000,000 (deux millions) de parts sociales représentant une partie du capital social ont toutes été souscrites par H Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;
Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30308. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092803/442.

(130112745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.735.200,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

Suite à l'absorption de St. Jude Medical Luxembourg Holding Company II S.à r.l. par la Société en date du 24 juin 2013, le nouvel associé unique de la Société est SJM International, Inc. ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 2214042 auprès du registre de commerce de l'état du Delaware.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

St Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013092801/16.

(130113345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Future I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.266.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095972/10.

(130117052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2013 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Jacques BORDET, Monsieur Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013096783/18.

(130116903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Compagnie Sud-Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 102.696.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2013

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

- l'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 19 juin 2013, de Monsieur Igor SWYSTOWYCZ, demeurant à B-4020 Wandre, Pont de Wandre 136, de son mandat d'administrateur;

- l'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 19 juin 2013, Monsieur Daniel SALGADO LOPEZ, gérant, né le 8 novembre 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B - 4122 Plainevaux, rue de la Croisette, 95, en qualité d'administrateur de la société.

Son Mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 juillet 2013.

Pour COMPAGNIE SUD-EXPRESS S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013096772/19.

(130118110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 6 mai 2013

Première résolution

Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

COVALBA S.A.

Comptoir de Valeurs de Banque

Référence de publication: 2013096773/16.

(130117525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.913.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

—
Par résolutions signées en date du 10 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Bridget O'Brien, avec adresse au 1, Burlington Road, Jazz Pharmaceuticals, Connaught House, 4th Floor, Dublin 4, Irlande de son mandat de gérant, avec effet au 17 juin 2013;

2. acceptation de la démission de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 17 juin 2013;

3. nomination de Patricia Carr, avec adresse professionnelle au Jazz Pharmaceuticals, 4th Floor, Connaught House, One Burlington Road, Dublin 4, Irlande au mandat de gérant, avec effet au 17 juin 2013 et pour une durée indéterminée;

4. nomination de Grégory Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 17 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095925/19.

(130116392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Ms Christelle FRIIO, private employee, professionally residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the "EVRAZ GREENFIELD DEVELOPMENT S.A." a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 168.803, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 23 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1552 on 21 June 2012; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 20 December 2012, published in the Mémorial C number 382 on 15 February 2013 (hereinafter referred to as the "Company"),

by virtue of the authority conferred to her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 27 June 2013;

an extract of the minutes of the said meeting, signed *in varietur* by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed Société Anonyme "EVRAZ GREENFIELD DEVELOPMENT S.A.", amounts currently to twenty million forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,041,236-), represented by twenty million forty-one thousand two hundred thirty-six (20,041,236) with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each; all fully paid up.

II.- That on terms of article five (5) of the articles of incorporation, the authorized capital has been set at four hundred million US Dollars (USD 400,000,000.-) represented by four hundred million (400,000,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, and the Board of Directors has been authorized within a period of five (5) years starting from 25 September 2012 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe; article five (5) of the articles of incorporation will thus be modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting dated 27 June 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five (5) of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) so as to raise the subscribed capital from its current amount of twenty million forty-one thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,041,236-) up to twenty million forty-two thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,042,236-) by the creation and issue of one thousand (1,000) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, to be fully paid up together with a share premium amounting to two hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand US Dollars (USD 299,999,000.-).

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has allowed to the subscription of the one thousand (1,000) new shares by the Sole Shareholder.

V.- That the one thousand (1,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up together with a share premium amounting to two hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand US Dollars (USD 299,999,000.-) by contribution in cash on the bank account of the Company so that the amount of three hundred million US Dollars (USD 300,000,000.-) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been amended and reads as follows:

"Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twenty million forty-two thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,042,236-) and is divided into twenty million forty-two thousand two hundred thirty-six (20,042,236) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après le «mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «EVRAZ Greenfield Development S.A.», ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B numéro 168.803, constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 2012 par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1552 du 21 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 382 du 15 février 2013 (ci-après la «Société»),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 juin 2013; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme «EVRAZ GREENFIELD DEVELOPMENT S.A.» prédésignée, s'élève actuellement à vingt millions quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.041.236,-) représenté par en vingt millions quarante et un mille deux cent trente-six (20.041.236) actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune; entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à La Société a un capital autorisé de quatre cent millions de Dollars US (USD 400.000.000,-) représenté par quatre cent millions (400.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune,

et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce pour une durée de cinq (5) ans commençant le 25 septembre 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital; l'article cinq des statuts sera alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 27 juin 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de mille Dollars US (USD 1.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de vingt millions quarante et un mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.041.236,-) à vingt millions quarante-deux mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.042.236,-) par la création et l'émission de mille (1,000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt dix neuf millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille Dollars US (USD 299.999.000,-).

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique.

V.- Que les mille (1.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement ensemble avec la prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt dix neuf millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille Dollars US (USD 299.999.000,-) par un versement en numéraire sur un compte bancaire au nom de la société,

de sorte que la somme de trois cent millions de Dollars US (USD 300.000.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à vingt millions quarante-deux mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.042.236,-) et est divisé en vingt millions quarante-deux mille deux cent trente-six (20.042.236) actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FRIIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30824. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013095927/129.

(130116890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66718BIS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095928/10.

(130116915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Kläppchen.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 18 avril 2013 que:

«Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jean David BICKEL intervenue en date du 8 avril 2013 de son mandat d'administrateur de la Société (...)

Seconde résolution

Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Martine CARRIERE, née le 5 juillet 1956 à Metz, FRANCE, demeurant professionnellement à 1, Um Kläppchen, L-5720 ASPELT, comme administrateur de la Société en lieu et place de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013095922/23.

(130116355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 27.019.

L'an deux mil treize, le deux juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée «EURO-FLI», dont le siège social est situé au 2, Place de Metz, L-27.019, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 27.019,

constituée originellement sous la dénomination de «EUROFEDERAL» en date 18 décembre 1987, suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMANN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 18 du 20 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1425 du 11 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude BETTENDORFF, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie SIMON, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Monique VOLVERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés signées «ne varietur» par les comparants à l'acte, resteront également annexées au présent acte.

II. Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par des annonces insérées:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1257 du 29 mai 2013 et n°1408 du 14 juin 2013;
- au «Luxemburger Wort» en date du 29 mai 2013 et du 14 juin 2013;
- au «Tageblatt» en date du 29 mai 2013 et du 14 juin 2013; et
- au «Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)» en France en date du 29 mai 2013 et du 14 juin 2013.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décider de la mise en liquidation du Fonds.
- 2) Nomination d'un liquidateur.
- 3) Fixer l'agenda de la seconde assemblée générale extraordinaire.
- 4) Divers.

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2013 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que trois cent soixante et onze virgule un quatre sept (371,147) actions sur les cent quarante-sept mille neuf cent treize virgule six un neuf (147.913,619) actions en circulation, sont présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, peu importe le nombre d'actions présent ou représenté.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre le Fond et de le mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, MAZARS LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'agenda de la deuxième assemblée extraordinaire de liquidation comme suit:

- 1) Rapport du liquidateur;
- 2) Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation; et
- 3) Divers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a levé la séance.

Evaluation - Déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bettendorff, J.-M. Simon, M. Volvert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30895. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095923/80.

(130116984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095921/10.

(130116900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fila Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.482.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.195.

En date du 1^{er} juillet 2013 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Yoon Soo Yoon de son poste de Gérant A, Président du conseil de gérance;
- Change ta catégorie de gérance de Laetitia Bragard, étant dorénavant Gérant A et non plus Gérant B;
- Nomination de Seong Hoon Lee, né le 05 août 1971 à Seoul, République de Corée et ayant pour adresse le 22-105 Woosung Apt., Seocho 2-Dong, Seocho-Ku, Seoul, République de Corée, au poste de Gérant B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fila Luxembourg
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2013095935/18.

(130116112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fantini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mai 2013

Rectificatif de l'extrait publié le 31.05.2013 N° L130086682

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
FANTINI FINANCE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013095953/18.

(130116928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fabula Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 91.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2013

Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président du Conseil d'administration. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
FABULA FINANCE S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013095949/16.

(130116927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Espalita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2013

L'Assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de:

- Monsieur Didier GIRARD, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018;
- Monsieur Stefano GIUFFRA, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018;
- Monsieur Sylvain KIRSCH, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018;

- Fidugec Sàrl, ayant son siège social au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013095918/20.

(130116357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Figaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.439.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013095959/26.

(130116372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eurimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.108.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013095920/12.

(130116723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Européenne de Techniques et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 113.217.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/07/2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du premier juillet deux mille treize:

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la révocation de RL Accountants Ltd, représentée par Mr Russell Lebe, Overseas House, 66/68 High Road, Bushey Heath, Hertfordshire WD23 1GG (Royaume-Uni), société enregistrée au Registre de Commerce Companies House, Cardiff sous le N° 04 127 404 de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 01/07/2013.

- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme commissaire aux comptes Sarnia Cabinet Comptable et Immobilier Sàrl, représentée par Mme MAUER, 23 Rue Principale, L-8383 Koerich, Luxembourg, enregistrée eu RCS Luxembourg sous le N° B128689, avec effet au 01/07/2013, en remplacement de RL Accountants Ltd

Référence de publication: 2013095924/16.

(130117037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Flore & Sens S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4770 Pétange, 55, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 178.547.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sanel TRANJAR, jardinier, né à Pec (Kosovo), le 10 juillet 1991, demeurant à L-4770 Pétange, 55, rue de la Paix.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Flore & Sens S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Art. 3. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, toutes sortes de travaux de jardinage avec vente de plantes et articles de la branche en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Sanel TRANJAR, jardinier, né à Pec (Kosovo), le 10 juillet 1991, demeurant à L-4770 Pétange, 55, rue de la Paix.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4770 Pétange, 55, rue de la Paix.

- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Sanel TRANJAR, jardinier, né à Pec (Kosovo), le 10 juillet 1991, demeurant à L-4770 Pétange, 55, rue de la Paix, gérant administratif;

2.- Joël BOUILLON, comptable, né à Messancy (Belgique), le 24 décembre 1973, demeurant à B-6762 Saint-Mard, 161, avenue Bouvier, gérant technique;

3.- Mirza SABOTIC, employé administratif et commercial, né à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1980, demeurant à L-3481 Dudelange, 62, rue Gare-Usines, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe d'un des deux gérants techniques et du gérant administratif.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tranjar et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 1 juillet 2013. Relation LAC/2013/30367. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013095938/73.

(130116670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013095936/11.

(130116099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

behave!, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 168.649.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 15/07/2013.

Référence de publication: 2013097432/10.

(130119342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

A.E.J.G. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

R.C.S. Luxembourg B 100.553.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 9 juillet 2013 à 14.00 HEURES

L'assemblée générale nomme à l'unanimité au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015 Monsieur Steve JANS, né à Wiltz (L) le 25.10.1988, demeurant à L - 9651 Eschweiler/Wiltz, 9, Rue Tom.

Ainsi le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013097438/14.

(130118373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

R. & T. Research and Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.079.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée R & T, Research and Technology S.A., préqualifiée, en date du 21 juin 2012.

Le 26 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Vincent BOLARD

Le liquidateur

Référence de publication: 2013097425/18.

(130118169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Ligne XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.426.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée LIGNE XII S.à r.l. préqualifiée, en date du 21 juin 2012.

Le 26 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Vincent BOLARD

Le liquidateur

Référence de publication: 2013097419/18.

(130118174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Manfred Ship Repairs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 77.381.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

Qu'ont été déclarées closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MANFRED SHIP REPAIRS S.à.r.l., préqualifiée, en date du 21 juin 2012.

Le 26 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Maître Vincent BOLARD

Le liquidateur

Référence de publication: 2013097421/18.

(130118163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ABS Lux Catering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 178.600.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Madame Samantha JENON, employée, née le 11 octobre 1985 à Bastogne (B), demeurant à L-9010 Ettelbruck, 1, route de Bastogne;

2) Monsieur Aiatoallah EL BACHIRI, ouvrier, né le 14 novembre 1979 à Libramont-Chevigny (B), demeurant à L-9010 Ettelbruck, 1, route de Bastogne;

3) Madame Bouchra EL BACHIRI, sans état, née le 4 juin 1975 à Libramont (Belgique), demeurant à L-9068 Ettelbruck, 30, rue Philippe Manternach;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ABS LUX CATERING Sàrl».

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, toutes activités commerciales ou autres liées à ce commerce

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Madame Samantha JENON	40 parts
Monsieur Aiatoallah EL BACHIRI	30 parts
Madame Bouchra EL BACHIRI	30 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Madame Samantha JENON, employée, née le 11 octobre 1985 à Bastogne (B), demeurant à L-9010 Ettelbruck, 1, route de Bastogne;
- La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Samantha JENON, Aiatoallah EL BACHIRI, Bouchra EL BACHRI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 5 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8585. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juillet 2013.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2013097469/108.

(130119020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Star Marine Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 158.748.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 29 mai 2013

Les associés de la Société ont pris acte le 29 mai 2013 de la démission de Bernard H. Hoftijzer de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juin 2013.

Les associés de la Société ont pris acte le 29 mai 2013 de la nomination, en remplacement de Bernard H. Hoftijzer, de Petra J.S. Dunselman effective à compter du 1^{er} juin 2013, comme gérante de la Société, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, l'adresse professionnelle de Mr. Pierre M. Laloyaux à change et se trouve désormais au 2 rue des Dahlias L-1411 Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société sera désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une durée indéterminée:

- Pierre M. Laloyaux, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 2 rue des Dahlias L-1411 Luxembourg.
- Petra J.S. Dunselman, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Star Marine Holdings S.ar.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013097427/23.

(130117934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Adventive IPBank, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.620.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

The company Adventive International Ltd., having its registered at 15th Floor, Far East Consortium Building, 121 Des Voeux Road, Central, Hong Kong, Special Administrative Region, China, registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 61239941

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy established on the 24th of June 2013

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purposes of the Company are the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any Intellectual Property (IP) and patents of whatever origin.

The Company may use its funds to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever IP and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise have developed these IP and patents.

The Company may also use its funds for all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests and to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Adventive IPBank".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand four hundred Euro (€ 12.400.-) represented by twelve thousand four hundred (12.400) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company in direct proportion the number of shares in existence and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several

shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the twelve thousand four hundred (12.400) shares have been subscribed by the company Adventive International Ltd., having its registered at 15th Floor, Far East Consortium Building, 121 Des Voeux Road, Central, Hong Kong, Special Administrative Region, China, registered with the Companies Registry of Hong Kong under the number 61239941

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (€ 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:
 - a) Mr Richard Kent WILLIAMS, Chief Executive Officer, born in Quincy Illinois (USA) on the 10th of July 1958, residing at 10292 Norwich Ave., Cupertino CA 95014 (USA),
 - b) Mr Philip DEWSBURY, Chief Executive Officer, born in Swansea (Great Britain) on the 14th of March 1956 residing at 63, Foxglove Way Thatcham RG18 4DL(Great Britain), and

c) Mrs Sophie BATARDY, born in Lille (France) on the 22nd of January 1963 professionally residing at L-2220 Luxembourg 681, rue de Neudorf. The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. The corporation will be validly bound by the joint signature of any two managers.

4. Determine the address of the Company at L-2220 681, rue de Neudorf.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société Adventive International Ltd., ayant son siège social à 15th Floor, Far East Consortium Building, 121 Des Voeux Road, Central, Hong Kong, Special Administrative Region, China, immatriculée au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 61239941,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2013

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la création, la gestion, le développement d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle (IP) de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous IP et brevets et les réaliser par vente transfert échange, ou faire développer ces IP et brevets

La Société pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit et à l'administration, la gestion, au contrôle et au développement de ces participations et accorder aux entreprises dans lesquelles, elle a des participations tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Adventive IPBank».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société directement proportionnel au nombre de parts sociales existantes et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ont été souscrites par la société Adventive International Ltd., ayant son siège social à 15th Floor, Far East Consortium Building, 121 Des Voeux Road, Central, Hong Kong, Special Administrative Region, China, immatriculée au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 61239941

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - a) Monsieur Richard K. WILLIAMS, CEO, né à Quincy (Illinois) (Etats-Unis), le 10 juillet 1958, demeurant à 10292 Norwich Avenue, Cupertino CA (Etats-Unis).
 - b) Mr Philip DEWSBURY, CEO, né à Swansea (Royaume Uni) le 14 mars 1956, demeurant 63, Foxglove Way Thatcham RG18 4DL (Royaume Uni)
 - c) Madame Sophie BATARDY, employée privée, né à Lille (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. La société est valablement représentée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.
4. Déterminer l'adresse du siège social à L-2220 Luxembourg, 681 rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 12 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097444/485.

(130119135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.799.

Les statuts coordonnés au 21 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013097434/11.

(130118795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.187.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 9 juillet 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 juillet 2013, Airport Development Corporation, une société limitée constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 2nd floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 677853, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 20.000 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à ADC Management Ltd, une limited company existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques avec siège social à 2nd floor, Palm Grove House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 218225.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013097445/21.

(130119006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

A-Campus Braunschweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.026.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 02 juillet 2013
(l' «assemblée»)*

L'assemblée accepte la démission de Martin Eckel en tant que gérant de la Société avec effet au 2 Juillet 2013.

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 2 Juillet 2013 pour une période indéterminée:

- Claudia Bottse, née le 10 Octobre 1964 à Paramaribo (Suriname), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Caroline Kinyua, née le 22 Février 1978 à Nairobi (Kenya), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 Août 1965 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 2 Juillet 2013.

À Luxembourg, le 12 Juillet 2013.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013097440/25.

(130118616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Amber Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.703.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 9 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013097451/29.

(130119546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 19 avril 2013 qu'il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Andrew de La Haye, ayant son adresse professionnelle Links Estate, La Rue a Don, Grouville Jersey, Channel Islands;

- Thierry Fleming, ayant son adresse privée au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, Luxembourg;

- Jonathan Michael Scott Warren, ayant son adresse professionnelle au Thomas Edge House, Tunnell Street, St Helier, Jersey JE2 4LU.

Il a été également décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Alan Winter Associates, ayant son siège social Brockley House, Brockley Avenue, Middlesex, HA7 4LU.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

*Pour Access Self-Storage Holdings S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013097443/22.

(130118994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

luXcom Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 169.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097435/10.

(130119039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale de la Société en date du 19 Juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 19 Juin 2013 de prolonger les mandats de:

- Mr Jean-Christophe Richard Schroeder, résidant au 6 Broad Street Place, 5th Floor, London EC2M 7JH, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;
 - Mr Martin McDermott, résidant au 6 Broad Street Place, 5th Floor, London EC2M 7JH, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;
 - Mrs Petra J.S. Dunselman, résidant au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;
 - Mr Florian A. E. R. C. Schlüter, résidant au Steinweg 3-5, 60313 Frankfurt am Main, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014
- comme administrateurs de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013097430/22.

(130117951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Almacantar (Marble Arch (No2)) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 177.947.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 juillet 2013 à Luxembourg

1. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael HALCROW de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2013.

2. Il a été décidé de nommer Monsieur Jonathan PAUL, né le 21 juillet 1967 à Exeter, Royaume Uni, demeurant professionnellement à GB-Londres, W1H 7NX, 3 Quebec Mews, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097449/15.

(130118552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

EEM S.A. (éco-energy-management S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 173.286.

EXTRAIT

Suivant assemblée générale ordinaire sous seing privé, tenue extraordinairement le 06 juin 2013, les actionnaires ont pris d'un commun accord les résolutions suivantes:

- Révocation avec effet immédiat de Monsieur Denis CATTANÉO du mandat d'administrateur- délégué;

- Nomination pour une durée de six ans à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Jean Marie CORMANN, né à Eupen (B), le 12 novembre 1961, demeurant à B-4600 Visé, Allée de buzet,16;

- Nomination pour une durée de six ans à la fonction d'administrateur Monsieur Denis CATTANÉO, né à Troye (F), le 02 juin 1951, demeurant à F-02340 Dizy Le Gros, 5, Grande rue;

- tous jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2019.

Clervaux, le 09 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013097416/17.

(130117813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2013

- La cooptation de Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- A compter du 17 juin 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Monsieur Christian, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Mrs Cynthia BODY, private employée, with professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

ABELTON INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097468/22.

(130119259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.

R.C.S. Luxembourg B 101.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 mai 2013 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Madame Yvonne HERNANDEZ, née SEILER, administrateur et administrateur délégué, née à Tägerig (CH) le 02/08/1955, demeurant à L - 9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad;

Monsieur Miguel Angel HERNANDEZ LOPEZ, administrateur, né à Murcia (E) le 25/10/1949, demeurant à L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad;

Monsieur Kristian HERNANDEZ, administrateur, né à Luxembourg (L) le 18/09/1978, demeurant à L - 9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013097474/22.

(130118378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

AC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 156.252.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 6 juin 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013097472/17.

(130118507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.812,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.561.

—
La Société a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 du 16 juillet 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Apex Tool Holding Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013097456/15.

(130118494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Atech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.713.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 juillet 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 12 Juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'Administrateur Mr Gilles Jacquet est la suivante: 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg;
- Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097460/25.

(130118996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Apache Luxembourg Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apache Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013097455/11.

(130119005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Medical Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.657.

Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 09 juillet 2013:

1. Les mandats des administrateurs sont reconduits pour un nouveau mandat de 6 ans jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2019.

2. Le mandat du commissaire International Managing Company Inc. est arrivé à échéance et n'est pas renouvelé.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, pour un mandat de 6 ans, la société PARC IMMOBILIERE SA enregistrée au RCS Luxembourg B84249, sise au 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

MEDICAL SOPARFI S.A.

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2013098150/18.

(130119328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Meersel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.981.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juillet 2013

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Madame Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MEERSEL HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098152/20.

(130118761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Tarp International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 15.602.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique MALLER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

ci-après dénommée «le comparant»,

ici représenté par Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, («le mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à elle.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine familial «TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15602, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1977, publié au Mémorial C numéro 23 du 8 février 1978.

II.- Que le capital social de la Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine familial «TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à QUATRE MILLIONS D'EUROS (€ 4.000.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine familial «TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A.».

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHAEFER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/07/2013. Relation: EAC/2013/8536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091126/49.

(130110822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.531.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2013

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt und genehmigt die Mandatsniederlegung von Frau Silvia Wagner zum 01. Februar 2013.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern. Die Ernennung bedingt der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF. Die Genehmigung der CSSF erfolgte am 19. Juni 2013.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Marco Hirth / Klaus Frank

Référence de publication: 2013091358/32.

(130112408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Good Energies Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.919.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse
- Johnny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;
- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013090626/24.

(130110628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.